

Fiche méthodologique n°16 : Les comptes trimestriels passent en base 2020

Avertissement : Cette fiche sera actualisée au cours du mois de juin 2024

Le 31 mai 2024, les comptes nationaux ont changé de base : ils sont passés en « base 2020 ». Si chaque année l'estimation de la croissance des agrégats macroéconomiques est actualisée sur les trois dernières années pour tenir compte des nouvelles informations disponibles depuis la précédente publication, le 31 mai 2024, ce sont l'ensemble des agrégats depuis 1949 qui ont été modifiés.

En cohérence avec les comptes nationaux annuels, les comptes nationaux trimestriels ont également changé de base et en ont profité pour revoir leur politique de révision des séries trimestrielles. Les comptes trimestriels ont aussi mené des ajustements méthodologiques dans le cadre du changement de base.

Un changement de politique de révision des comptes trimestriels

Les comptes trimestriels ont une double vocation : décrire à un rythme trimestriel les fluctuations économiques afin de mieux comprendre les événements et fournir rapidement une description macroéconomique du présent, grâce aux données conjoncturelles, bien en amont des estimations annuelles. La construction des comptes trimestriels français s'appuie ainsi sur la méthode de l'étalonnage-calage :

- l'étalonnage¹ transforme les données conjoncturelles, pour les rapprocher de la définition et du champ de la série correspondante des comptes annuels ;
- le calage assure une cohérence totale entre les séries des comptes trimestriels et les comptes annuels. Cela signifie que la somme des quatre trimestres de chaque année, pour chaque série, doit être égale au montant annuel.

Ainsi, en cas de ré-estimation des comptes annuels, les comptes trimestriels sont forcément révisés. Ils sont révisés sur les années de révision des comptes annuels, mais également sur les années antérieures, par les relations d'étalonnage.

¹ L'étalonnage est une relation économétrique entre un indicateur (I) et un compte (C), estimée sur une période donnée. Pour plus de détails, voir l'Insee méthodes n°126.

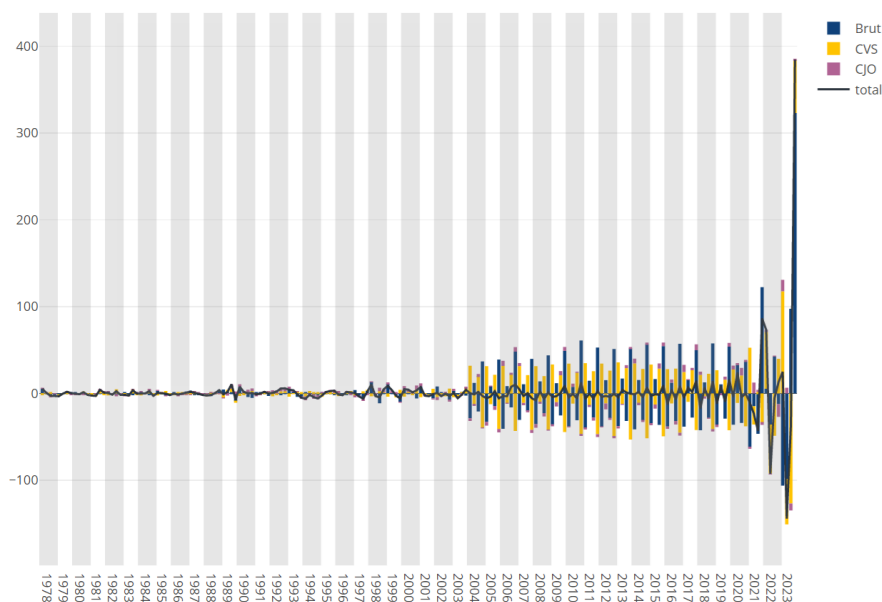
En base 2014, chaque publication trimestrielle conduisait à ré-estimer les comptes de 1978 jusqu'à la date présente. En effet, si le profil trimestriel des séries était figé sur la période 1949-1978, ce profil était revu à chaque publication sur la période de 1979 jusqu'au dernier trimestre estimé [[Figure 0-1](#)].

Les révisions de profil trimestriel, hors calage sur les comptes annuels une fois par an, sont liées :

- au remplacement d'extrapolations par des indicateurs initialement non disponibles ;
- aux révisions d'indicateurs bruts, sur le dernier trimestre ou sur les trimestres antérieurs ;
- aux révisions de corrections de variations saisonnières.

Si ces révisions de profil sont pertinentes sur les trimestres récents et permettent la cohérence inter-temporelle des séries, elles paraissent moins adéquates pour l'estimation de trimestres remontant à plus d'une quarantaine d'années.

Figure 0-1 : Révisions du PIB en volume entre les résultats détaillés et la première estimation - 4^{ème} trimestre 2023 en euros (millions)



Source : Insee, Comptes nationaux, base 2014

De même, comme évoqué *supra*, une fois par an, le calage sur les comptes annuels (provisoire, semi-définitif et définitif) engendre des révisions jusqu'en 1978, en raison de l'actualisation des modèles d'étalonnage-calage. Pour la base 2020, il a donc été décidé d'actualiser cette politique de révision :

- de 1949 à 2000, le profil trimestriel est figé en base 2020² ;
- à partir de 2000, le profil trimestriel est ré-estimé à chaque publication. Ainsi, à partir de la première estimation du T2 2024 fin juillet 2024, plus aucune révision trimestrielle ne sera observée sur les trimestres antérieurs à l'année 2000, hors futur changement de base. Cette modification vaut pour les séries diffusées sur le site de l'Insee comme pour celles communiquées à Eurostat.

² Pour être plus précis : (1a) de 1949 à 1978, l'estimation est figée en base 2020, estimée à partir de la base 2014 au niveau A17 de la nomenclature ; (1b) de 1978 à 2000, l'estimation est figée en base 2020, estimée à partir de la base 2014 au niveau F48 de la nomenclature.